

Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) du Limousin

Notice cartographique de la sous-trame des milieux aquatiques

Version approuvée par délibération du Conseil régional du Limousin,
et adoptée par arrêté préfectoral



Présentation du volet cartographie du SRCE Limousin

Le volet cartographie du SRCE Limousin comprend quatre types de documents :

- **Un rapport méthodologique** sur la Cartographie des continuités écologiques du Limousin, explicitant la démarche, les données utilisées, les méthodes appliquées, les choix réalisés ;
- **Cinq notices cartographiques**, une par sous-trame, reprenant les tableaux descriptifs des sous-trames présentés dans le rapport méthodologique en partie 5 ;
- **Huit cartes de synthèse** au format A3 en PDF (échelle comprise entre le 1/570.000^e et le 1/625.000^e selon les impressions en A3, 1cm = entre 5.7 km et 6.25 cm) :
 - 5 cartes pour les 5 sous-trames
 - 3 cartes de synthèse : Trame verte, Trame bleue et Trame verte et bleue.
- **Six atlas cartographiques** au 1/100.000^e (1cm = 1km), échelle de restitution officielle du SRCE :
 - Un atlas pour la Trame verte et bleue
 - 5 atlas pour les 5 sous-trames.



Les représentations graphiques et les légendes d'un même objet peuvent différer entre les cartes de synthèse et les atlas au 1/100.000^e.

Sur l'atlas, la transparence appliquée aux différentes composantes peut modifier la couleur des objets lorsque ceux-ci se superposent.

Les cartes de synthèse en pdf sont, dans leur version numérique et quand elles sont ouvertes avec la dernière version du logiciel Acrobat Reader, en version « cliquables » (cf. mode d'emploi page suivante).

Mode d'emploi des cartes de synthèse : comment visualiser les différentes couches sur les pdf cliquables en version numérique ?

Les « cartes de synthèse cliquables » présentent l'avantage de pouvoir sélectionner/visualiser chaque élément composant la carte indépendamment des autres informations (cf. mode d'emploi dans l'encart suivant). **La version Adobe Reader X est nécessaire pour garantir une visualisation optimale des documents.**

1. Se reporter au pdf cliquable (fichier numérique) de la sous-trame souhaitée, l'ouvrir avec une version d'Acrobat Reader récente (à minima version X) ;
2. A gauche du document, cliquer sur l'icône « calques »  ;
3. Développer le dossier « couches », en appuyant sur le « + » situé à côté  Couches ;
4. Par défaut tout est sélectionné. Pour masquer certains éléments, cliquer sur l'icône « œil »  ;

Il est possible de visualiser plusieurs éléments.

Tout d'abord, les informations générales :

- Les principales villes de la région : visualisables par les couches « Communes_centroides Anno » et « Principales villes » ;
- Le dossier « axes de communication » : qui permet de visualiser les principales voies de communication (voies ferrées et routières)
- Le dossier « ouvrages de franchissement » : qui localise les ouvrages permettant de la traversée des axes de communication (les passages à faune *stricto sensu* ainsi que des ouvrages de franchissement)
- Les cours d'eau principaux
- Pour la sous-trame des milieux aquatiques, il est possible de visualiser les « obstacles à l'écoulement » : qui localisent les ouvrages fragmentant la continuité écologique aquatique. Ces éléments sont classés selon leur difficulté de franchissabilité.

Ensuite, il est intéressant de visualiser les différents éléments constitutifs des continuités écologiques (composante réglementaire ou pas) dans l'ordre suivant :

1. La couche « **Milieux supports** » : représente les pixels de milieux supports qui participent à la sous-trame ;
2. **Les réservoirs de biodiversité** (composante réglementaire de la TVB) : chaque type de zonage correspond à une couche visualisable
3. La couche des « **Secteurs à examiner, avec fort potentiel écologique** »
4. La couche « **Corridors écologiques** » (composante réglementaire de la TVB) : selon les sous-trames cette couche est visualisable ou pas.

» Pour cela il est nécessaire de se reporter au tableau de présentation des résultats de chaque sous-trame pour en comprendre les raisons.

Le découpage des planches des atlas au 1/100.000ème

Les atlas au 1/100.000^e sont découpés en planche A3 (légende et découpage de la région au début des atlas. Sur chaque planche, un fond de plan topographique permet un repérage aisé.

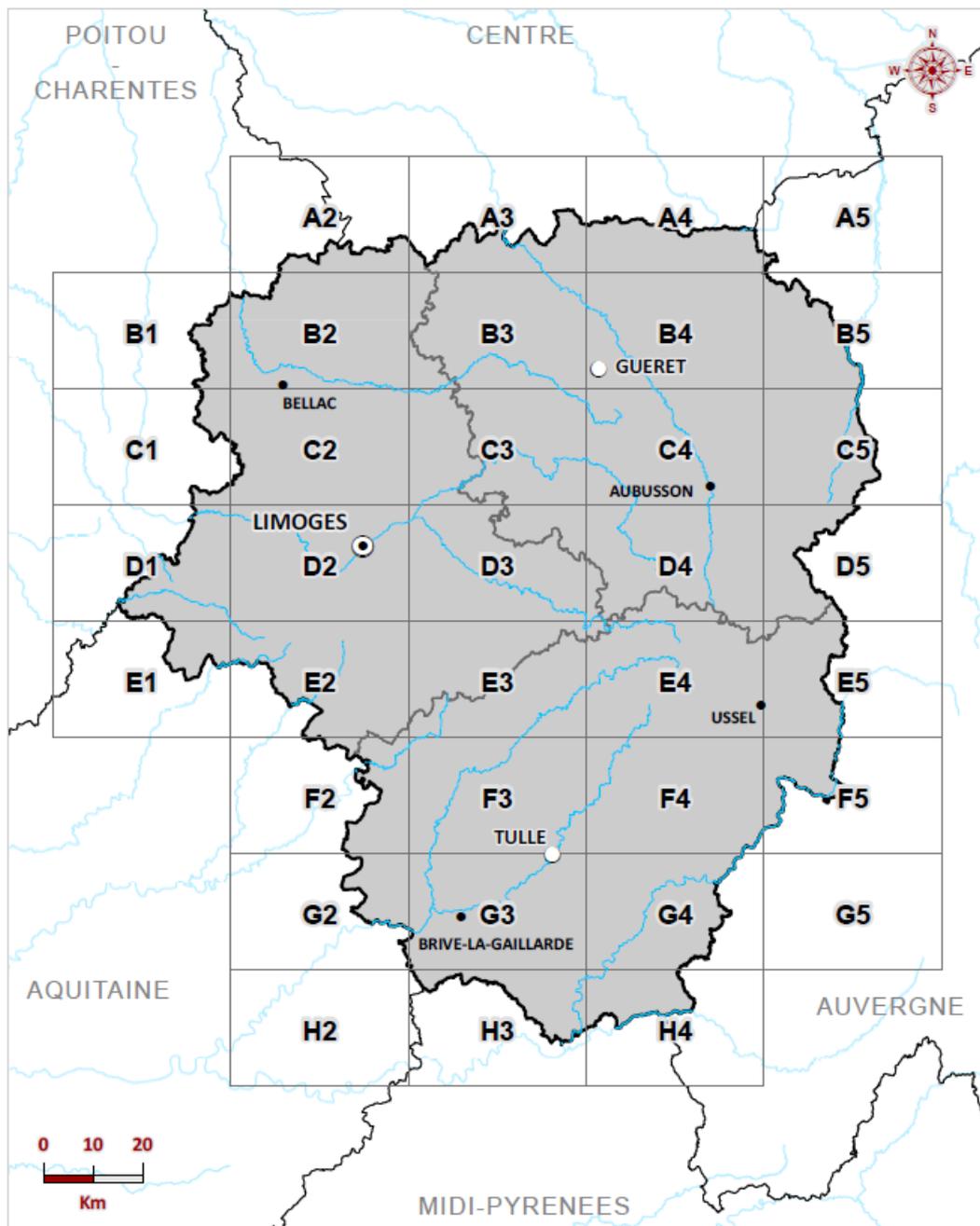


Figure 1 – Tableau d'assemblage des cartes des atlas au 1/100.000e

Contenu de la notice cartographique

La sous-trame est présentée par un tableau descriptif, légende détaillée des cartes. Une synthèse de la Trame verte et bleue est présentée en fin de notice.

Tableau 1 - Tableau type de présentation des résultats par sous-trame

SOUS-TRAME DES MILIEUX XXX					
Milieux supports	<p>Sont listés les milieux supports spécifiques de chaque sous-trame, principaux milieux constitutifs des sous-trames.</p> <p>Les milieux supports correspondent aux milieux naturels ou semi-naturels peu perturbés par les activités humaines au sein desquels les espèces peuvent se déplacer sans contrainte. Ce sont les principaux milieux utilisés par des cortèges d'espèces spécifiques à la sous-trame pour vivre et se déplacer.</p> <p>Dans la plupart des cas, les milieux supports sont issus des données d'occupation du sol. Pour certaines sous-trames, des informations complémentaires peuvent être mobilisées. Pour certaines sous-trames, <u>les milieux répulsifs pour les espèces et les espaces fragmentants</u> (c'est-à-dire source d'obstacle aux déplacements) peuvent être signalés ici.</p>				
Espèces à enjeu de continuité / sensibles à la fragmentation	<p>Sont citées ici les espèces caractéristiques de la sous-trame en question. Les listes sont issues de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la liste des espèces sensibles proposées dans le document cadre des Orientations nationales, • la liste complétée par le CSRPN lors de la réunion groupe de travail du 9 janvier 2014 (éléments précisés par un « * »), • des éléments supplémentaires ajoutés par la SEPOL le 9 avril 2014 (éléments précisés par « x »), • enfin, des informations ou précisions spécifiées par un « \$ » : propositions émises par le CSRPN lors de la constitution de la liste nationale des espèces sensibles à la fragmentation. 				
<p>Réservoirs de biodiversité (RB)</p> <p>Composante réglementaire de la TVB</p>	<p>Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dont l'intérêt écologique est démontré par des inventaires réalisés. Ils sont la synthèse de différents origines et étapes de détermination des réservoirs :</p> <p>Cette ligne spécifie donc les différents zonages à l'origine des réservoirs de biodiversité sélectionnés pour la sous-trame, leur nature, la manière dont ils ont été sélectionnés ainsi que la surface qu'ils représentent. Pour cela, les résultats sont présentés sous forme de tableau synthétique.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="background-color: #cccccc;">Types de zonage</th> <th style="background-color: #cccccc;">Qu'est ce qui est considéré en RB ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;"><i>Liste des zonages classés par catégorie.</i></td> <td style="text-align: center;"><i>Indique quelle partie ou élément du zonage est classé « réservoir de biodiversité ».</i></td> </tr> </tbody> </table> <p>SUPERFICIE TOTALE : indique la surface totale (en km²) classée en réservoir de biodiversité sans double compte.</p> <p>PART REGIONALE : signale la part (en %) que représente la surface classée en réservoir de biodiversité par rapport à surface régionale.</p> <p>Les différentes origines des réservoirs de biodiversité n'entraînent pas de hiérarchie entre les réservoirs, tous sont des réservoirs de biodiversité du SRCE. Cependant, leur différence de nature (précision de la donnée) et les différentes sous-trames auxquelles ils appartiennent pourront générer des propositions d'actions et de prise en compte différentes selon les zonages dans le cadre du plan d'actions stratégique.</p>	Types de zonage	Qu'est ce qui est considéré en RB ?	<i>Liste des zonages classés par catégorie.</i>	<i>Indique quelle partie ou élément du zonage est classé « réservoir de biodiversité ».</i>
Types de zonage	Qu'est ce qui est considéré en RB ?				
<i>Liste des zonages classés par catégorie.</i>	<i>Indique quelle partie ou élément du zonage est classé « réservoir de biodiversité ».</i>				

SOUS-TRAME DES MILIEUX XXX

	<p>» Pour connaître l'ensemble des réservoirs de biodiversité et secteurs à examiner, à fort potentiel écologique sélectionnés ainsi que les traitements cartographiques réalisés pour chacun, se référer à l'annexe 6.6. du rapport méthodologique</p>						
<p>Secteurs à examiner (SE), avec fort potentiel écologique</p>	<p>Les secteurs à examiner, à fort potentiel écologique : Espaces pour lesquels il manque des connaissances, où l'intérêt écologique et/ou la délimitation, seraient à préciser localement (ZNIEFF de type 2, extensions des sites Natura 2000, zones à dominante humide, réservoirs biologiques du SDAGE, étangs potentiellement d'intérêt écologique...).</p> <p>Comme pour les réservoirs de biodiversité, les résultats sont présentés sous forme de tableau synthétique.</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th align="center">Types de zonage</th> <th align="center">Qu'est ce qui est considéré en SE ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td align="center"><i>Liste des zonages classés par catégorie.</i></td> <td align="center"><i>Indique quelle partie ou élément du zonage est classé « SE ».</i></td> </tr> <tr> <td colspan="2"> <p>SUPERFICIE TOTALE : indique la surface totale (en km²) classée en SE sans double compte.</p> <p>PART REGIONALE : signale la part (en %) que représente la surface classée en SE par rapport à surface régionale.</p> </td> </tr> </tbody> </table>	Types de zonage	Qu'est ce qui est considéré en SE ?	<i>Liste des zonages classés par catégorie.</i>	<i>Indique quelle partie ou élément du zonage est classé « SE ».</i>	<p>SUPERFICIE TOTALE : indique la surface totale (en km²) classée en SE sans double compte.</p> <p>PART REGIONALE : signale la part (en %) que représente la surface classée en SE par rapport à surface régionale.</p>	
Types de zonage	Qu'est ce qui est considéré en SE ?						
<i>Liste des zonages classés par catégorie.</i>	<i>Indique quelle partie ou élément du zonage est classé « SE ».</i>						
<p>SUPERFICIE TOTALE : indique la surface totale (en km²) classée en SE sans double compte.</p> <p>PART REGIONALE : signale la part (en %) que représente la surface classée en SE par rapport à surface régionale.</p>							
<p>Corridors écologiques Composante réglementaire de la TVB</p>	<p>Pour chaque sous-trame, il est précisé comment ont été identifiés les corridors écologiques et ce qui les caractérise.</p> <p>Selon les sous-trames, il est apporté une indication sur la surface ou le linéaire que représentent les corridors identifiés.</p>						
<p>Zones de conflit au sein des continuités</p>	<p>Selon les sous-trames, un travail supplémentaire a été effectué pour identifier les principaux points ou zones pouvant créer une rupture dans les continuités. Sont explicitées les méthodes employées pour les identifier.</p>						
<p>Objectifs de préservation / remise en bon état des continuités</p>	<p>Selon les sous-trames, il est précisé les objectifs : préservation ou remise en bon état attribués aux réservoirs de biodiversité ainsi qu'aux corridors écologiques. Cette demande réglementaire est basée sur le bon état et bonne fonctionnalité supposés de la composante : à un milieu en bon état est associé un objectif de préservation ; à un milieu dont la fonctionnalité écologique est dégradée est associé un objectif de remise en bon état.</p>						
<p>Continuités interrégionales</p>	<p>Par région, présentation des continuités interrégionales identifiées grâce au travail collaboratif avec les régions voisines et à l'analyse des SRCE déjà réalisés. Les lettres (A, etc.) font référence à la continuité cartographiée sur la carte régionale de la sous-trame.</p>						
<p>Limites</p>	<p>Présentation des limites de l'analyse et de la cartographie des continuités, en lien avec les traitements SIG ou les données utilisées, afin de relativiser et contextualiser les résultats obtenus.</p>						

SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES

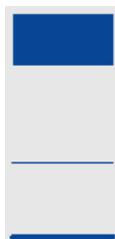
<p>Milieux supports</p> <div style="background-color: #e0e0e0; padding: 5px; margin: 10px 0;"> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Infranchissable ou difficilement franchissable ▪ En partie franchissable </div> <p>Affichage sur Atlas uniquement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Franchissabilité indéterminée 	<p>Les milieux supports de la sous-trame des milieux aquatiques sont : l'ensemble des cours d'eau sauf les cours d'eau temporaires (traités dans la sous-trame des milieux humides), les conduites forcées ou les tronçons souterrains.</p> <p><u>Les ouvrages hydrauliques</u>, installations hydroélectriques, digues... sont autant de sources d'obstacles aux continuités écologiques des milieux aquatiques (sources multiples : ROE (ONEMA), bases de données Ouvrages (EPIDOR et EPTB Vienne), Ouvrages des tronçons des cours d'eau court-circuités, (EPIDOR),...).</p> <p>Sont affichés sur les cartes de synthèse uniquement les ouvrages infranchissables, difficilement franchissables ou en partie franchissables. Les ouvrages dont la franchissabilité est indéterminée sont représentés dans l'atlas de la sous-trame des milieux aquatiques.</p> <p style="text-align: center;">» voir aussi le traitement des principaux obstacles aux continuités dans la ligne « Zones de conflit »</p> <p><u>Certains étangs</u> peuvent être fragmentants, comme les étangs récents présentant peu d'intérêt écologique et/ou générant une rupture de continuité.</p> <p><u>Le franchissement d'un cours d'eau par une route ou une voie ferrée</u> engendre habituellement des aménagements pouvant faire obstacle (seuil..) ou artificialisant localement le cours d'eau. Ces obstacles potentiels ne sont pas cartographiés mais peuvent être évoqués dans le plan d'action et les déclinaisons locales du SRCE.</p>
<p>Espèces à enjeux de continuité / sensibles à la fragmentation</p> <p>Espèces issues de la liste des espèces sensibles proposées dans le document cadre des Orientations nationales.</p> <p>* Liste complétée par le CSRPN (réunion groupe de travail 9 janvier 2014)</p> <p>⌘ Liste complétée par la SEPOL (9 avril 2014)</p> <p>§ Liste ou commentaire complémentaires à la liste proposée dans le diagnostic. Propositions émises par le CSRPN lors de la constitution de la liste nationale</p>	<p>Insectes, Odonates Agrion de Mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>) Cordulégastre bidenté (<i>Cordulegaster bidentata</i>)</p> <p>Insectes, Coléoptères : <i>Bagous rufimanus</i> (étangs)* <i>Donacia crassipes</i> (étangs)* <i>Donacia versicolorea</i> (cours d'eau et étangs)* <i>Galerucella nymphaea</i> (étangs)*</p> <p>Mammifères : Campagnol amphibie (<i>Arvicola sapidus</i>), espèce des milieux humides et des biotopes aquatiques, qui se maintient en Limousin grâce aux activités pastorales[§]</p> <p>Oiseaux : Cincla plongeur (<i>Cinclus cinclus</i>) Marouette ponctuée (<i>Porzana porzana</i>)[⌘]</p> <p>Reptiles Couleuvre vipérine (<i>Natrix maura</i>) : espèce de milieux lentique ou lotique. Occupe différents points d'eau en suivant les linéaires hydrauliques. Espèce sensible aux pollutions[§]</p> <p>Poissons Anguille (<i>Anguilla anguilla</i>)* Barbeau fluviatile (<i>Barbus barbus</i>)* Brochet (<i>Esox lucius</i>)* Chabot (<i>Cottus sp.</i>)*, sensible à la fragmentation des continuités longitudinales et latérales, indicateur habitats, sensible au changement climatique[§] Grande alose (<i>Alosa alosa</i>)*</p>

SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES

	<p>Hotu (<i>Chondrostoma nasus</i>)* Lamproie de planer (<i>Lampetra planeri</i>)*, sensible au changement climatique[§] Lamproie marine (<i>Petromyzon marinus</i>)* Ombre commun (<i>Thymallus thymallus</i>)* Saumon atlantique (<i>Salmo salar</i>)*, en forte régression[§] Spirilin (<i>Alburnus bipunctatus</i>)* Truite commune (<i>Salmo trutta fario</i>)*, sensible à la fragmentation, lien avec la moule perlière. Espèce dite "ordinaire", caractéristique des cours d'eau tête de bassin, sensible au changement climatique[§] Vandoise (<i>Leuciscus burdigalensis</i>)*</p> <p>Branchiopodes : <i>Chirocephalus diaphanus</i> (mares temporaires)*</p> <p>Malacostracés, Décapodes : Écrevisse à pattes blanches (<i>Austropotamobius pallipes</i>)*, sensible à la fragmentation et aux espèces exotiques[§]</p> <p>Mollusques, Bivalves : Moule perlière (<i>Margaritifera margaritifera</i>)*, bassin de la Vienne[§]</p>
--	--

Réservoirs de biodiversité (RB)

Composante réglementaire de la TVB

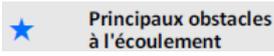


Les réservoirs de biodiversité sélectionnés pour la sous-trame des milieux aquatiques sont les suivants. L'origine des réservoirs traduit les étapes de sélection des espaces supports de réservoirs (cf. partie 2.2).

Origine des réservoirs de biodiversité	Types de zonage	Qu'est ce qui est considéré en RB ?
Obligatoires nationaux	Cours d'eau classés Listes 1 et 2	Ensemble du linéaire listes 1 et 2
	RNR, RNN, APPB	Zonages entiers (sélection de sites)
Incontournables régionaux	Habitats des sites Natura 2000	Habitats code Corine Biotope correspondants aux milieux aquatiques
	ZNIEFF de type 1, espaces gérés par le CEN Limousin (cat.1), espaces du conservatoire du littoral	Pixels des milieux supports de la sous-trame compris dans les zonages
	Étangs d'intérêt écologique validés par le CSRPN	Zonages entiers
Complémentaires	Données frayères et espèces	Ensemble du linéaire concerné par ces zonages
	Sites classés	Pixels des milieux supports de la sous-trame compris dans les zonages
SURFACE TOTALE : 93.4 km²		PART REGIONALE : 0.5 %
LINEAIRE (ne comprend que les cours d'eau en listes 1et 2 et les frayères) : 9 588.5 km		
PART REGIONALE : 57.3% du réseau hydrographique complet (ou 88% des milieux supports)		

» Pour connaître l'argumentaire ayant conduit à la sélection de ces zonages pour la sous-trame, se reporter à la partie 2.2 du rapport « Zonages à prendre en compte » ainsi qu'à l'annexe 6.6 « Présentation des réservoirs de biodiversité et secteurs à examiner à fort potentiel écologique et des traitements cartographiques réalisés ».

SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES

<p>Secteurs à examiner (SE), avec fort potentiel écologique</p> 	<p>Les espaces considérés « Secteurs à examiner, à fort potentiel écologique » sont les suivants :</p> <table border="1" data-bbox="478 360 1428 638"> <thead> <tr> <th>Types de zonage</th> <th>Qu'est ce qui est considéré en SE ?</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ZNIEFF de type 2</td> <td>Pixels des milieux supports de la sous-trame compris dans les zonages</td> </tr> <tr> <td>Extensions des sites Natura 2000 (5 sites), réservoirs biologiques du SDAGE, autres ZNIEFF de type 1 (13 sites)</td> <td>Zonages entiers (sélection pour les autres ZNIEFF de type 1)</td> </tr> <tr> <td>Autres étangs d'intérêt écologique</td> <td>Zonages entiers</td> </tr> <tr> <td>Sites inscrits (165 sites)</td> <td>Zonages entiers</td> </tr> </tbody> </table> <p>SURFACE TOTALE : 1 027.0 km² PART REGIONALE : 6.0 % + LINEAIRE (cours d'eau classés en réservoir biologique) : 74.2 km (soit 0.4% du réseau hydrographique complet ou 0.7% des milieux supports)</p>	Types de zonage	Qu'est ce qui est considéré en SE ?	ZNIEFF de type 2	Pixels des milieux supports de la sous-trame compris dans les zonages	Extensions des sites Natura 2000 (5 sites), réservoirs biologiques du SDAGE, autres ZNIEFF de type 1 (13 sites)	Zonages entiers (sélection pour les autres ZNIEFF de type 1)	Autres étangs d'intérêt écologique	Zonages entiers	Sites inscrits (165 sites)	Zonages entiers
Types de zonage	Qu'est ce qui est considéré en SE ?										
ZNIEFF de type 2	Pixels des milieux supports de la sous-trame compris dans les zonages										
Extensions des sites Natura 2000 (5 sites), réservoirs biologiques du SDAGE, autres ZNIEFF de type 1 (13 sites)	Zonages entiers (sélection pour les autres ZNIEFF de type 1)										
Autres étangs d'intérêt écologique	Zonages entiers										
Sites inscrits (165 sites)	Zonages entiers										
<p>Corridors écologiques</p> <p>Composante réglementaire de la TVB</p> 	<p>Les milieux aquatiques jouent à la fois le rôle de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques. Les tronçons de cours d'eau qui ne sont pas classés en réservoirs de biodiversité sont donc considérés comme des corridors écologiques. Aucun traitement spécifique n'a été effectué.</p> <p>Les tronçons de cours d'eau classés en corridors écologiques représentent 173.8 km², soit 1% de surface régionale. Ils couvrent 2797 km de cours d'eau soit 16.7% de l'ensemble du réseau hydrographique ou 25.7% des milieux supports.</p>										
<p>Zones de conflit au sein des continuités</p> <p>Affichage sur cartes de synthèse et Atlas uniquement :</p> 	<p>L'idée ici est de faire ressortir les « ouvrages les plus importants » faisant obstacles à l'écoulement parmi l'ensemble des obstacles identifiés à partir des données utilisées (Référentiel des obstacles à l'écoulement (ONEMA), les ouvrages identifiés à l'échelle des bassins versants de la Vienne et de la Dordogne (EPTB Vienne et EPIDOR)).</p> <p>Pour cela la méthode suivie est la suivante :</p> <p>Notre choix d'ouvrages les plus importants s'appuie sur la figure n°17 du diagnostic du SRCE « <u>Ressource hydroélectrique et localisation des principaux barrages concédés</u> », qui montre les principaux ouvrages de la région. Ces éléments ont donc été sélectionnés en effectuant un filtre sur les données « obstacles » :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Sélection des ouvrages supérieurs à 20 m de hauteur, ⇒ Sélection des ouvrages générant des retenues d'eau importantes (croisement avec la BD Carthage). 										
<p>Objectifs de préservation / remise en bon état des continuités</p>	<p>L'attribution des objectifs de préservation ou remise en bon état des continuités de la sous-trame des milieux aquatique se base sur deux points :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ La politique de classement des cours d'eau, au titre du code de l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> ▪ La liste 1 vise à préserver tout ou partie de certains cours d'eau ou parties de cours d'eau de toute nouvelle atteinte à la continuité écologique ; ▪ La liste 2 vise à restaurer la continuité écologique avec rétablissement de la libre circulation des espèces et du transit sédimentaire dans les cinq années qui suivent l'arrêté du classement, ⇒ Les objectifs des futurs SDAGE. <p>Ainsi, les réservoirs de biodiversité issus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ du classement en liste 1 sont à « préserver » ; 										

SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES

	<p>⇒ du classement en liste 2 sont à « remettre en bon état ».</p> <p>Pour le reste des réservoirs de biodiversité et l'ensemble des corridors écologiques, il semble pertinent de se référer aux Plans Départementaux pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources piscicoles (PDPG) ainsi qu'aux objectifs assignés aux masses d'eau dans les futurs SDAGE Loire-Bretagne et Adour-Garonne.</p>
--	---

SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES

Continuités interrégionales 	Aquitaine	Zonages retenus en Aquitaine en tant que RB : <ul style="list-style-type: none"> - cours d'eau listes 1 et 2, - cours d'eau en très bon état, - axes migrateurs, - réservoirs biologiques
	Poitou-Charentes	Zonages retenus en Poitou-Charentes en tant que RB : Classements listes 1 et 2 complétés par des informations du SDAGE : axes migrateurs et réservoirs biologiques
	Centre	Zonages retenus en région Centre en tant que RB : <ul style="list-style-type: none"> - cours d'eau listes 1 et 2, - secteurs à écrevisses à pied blanc (zones frayères de l'ONEMA)
	Auvergne	Importance et responsabilité partagée des têtes de bassin <u>Zonages retenus en Auvergne en tant que RB :</u> <ul style="list-style-type: none"> - cours d'eau listes 1 et 2, - cours d'eau de rang de Strahler 1et 2 (complétés des cours d'eau reliant le réseau) - cours d'eau en bon état, <u>Prise en compte dans la trame des :</u> <ul style="list-style-type: none"> - espaces de mobilité des cours d'eau (SAGE Allier), - lacs naturels (cratères de volcans).
	Midi-Pyrénées	Zonages retenus en Midi-Pyrénées en tant que RB : L'ensemble du réseau hydrographique est soit en RB soit en corridor.
	<p>Cours classés en liste 1 et 2 : Sachant que les listes 1 et 2 sont définies à l'échelle de bassins versants et que les SRCE doivent les prendre en compte obligatoirement en RB, la continuité interrégionale est assurée pour ces cours d'eau. Ici la région Limousin est à cheval entre le bassin Loire Bretagne qui concerne les régions Poitou-Charentes, Centre et auvergne, et le bassin Adour-Garonne qui couvre l'Aquitaine et Midi-Pyrénées.</p> <p>Pour les autres parties de cours d'eau, les continuités sont assurées de manière variable puisqu'elles dépendent de la nature des zonages pris en compte : réservoirs biologiques, zones de frayères, cours d'eau de rang 1 et 2 de Strahler, ... L'importance de la Trame bleue en Limousin garantit les continuités avec les régions voisines.</p>	

SOUS-TRAME DES MILIEUX AQUATIQUES

Limites	<p>La méthodologie d'identification des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques doit nécessairement se baser sur la prise en compte de politiques existantes (cf. document cadre des orientations nationales et chapitre 2.2 « Zonages à prendre en compte »), telles que le classement des cours d'eau en listes 1 et 2 en tant que réservoirs de biodiversité. Cette approche génère donc un effet de « tronçonnage » du linéaire aquatique, alors qu'en réalité c'est bien l'ensemble de ce linéaire qui joue le rôle de réservoir, mais aussi de corridor.</p>
----------------	--

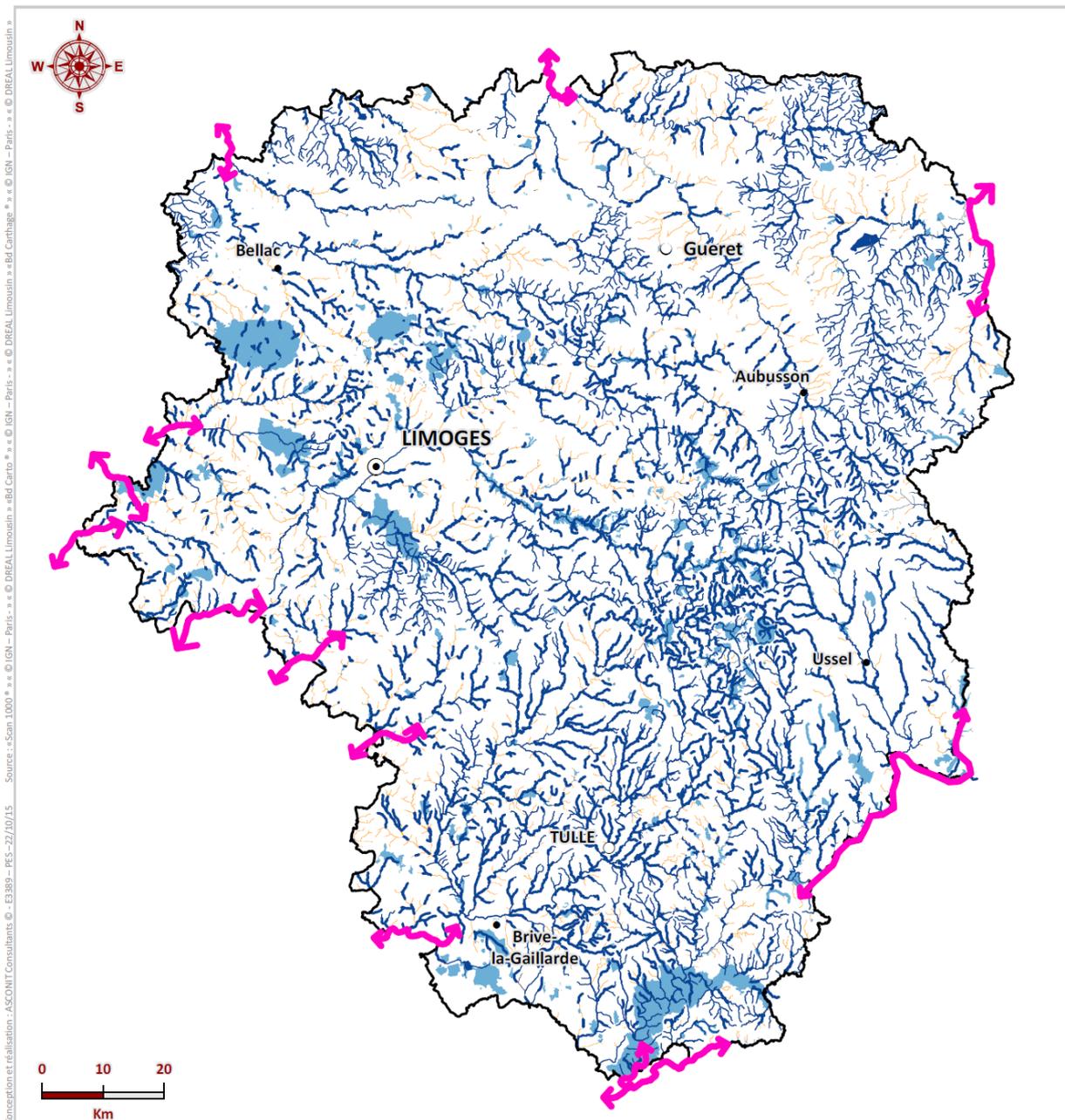
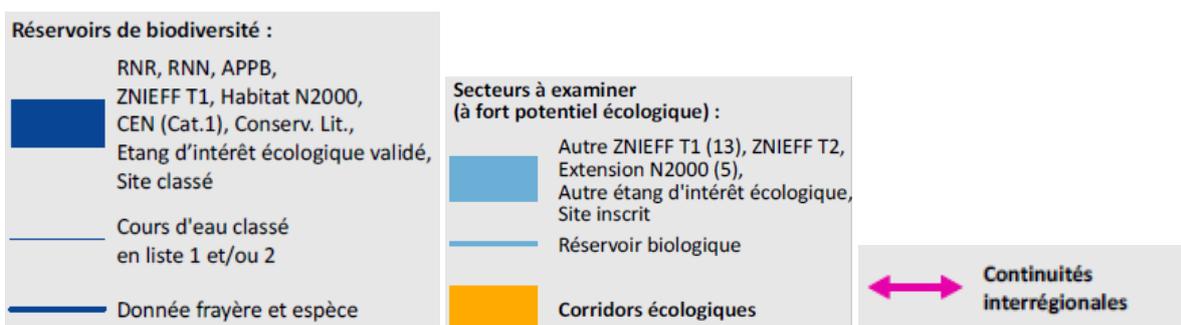


Figure 2 - Cartes des continuités écologiques de la sous-trame des milieux aquatiques

Légende :



La Trame verte et bleue du Limousin

Le cumul des continuités écologiques des différentes sous-trames du Limousin représentent un espace non négligeable du territoire régional. Les **réservoirs de biodiversité de la Trame verte** (milieux boisés, bocagers et secs et/ou thermophiles et/ou rocheux) couvrent 2 047 km², soit 12 % de la région.

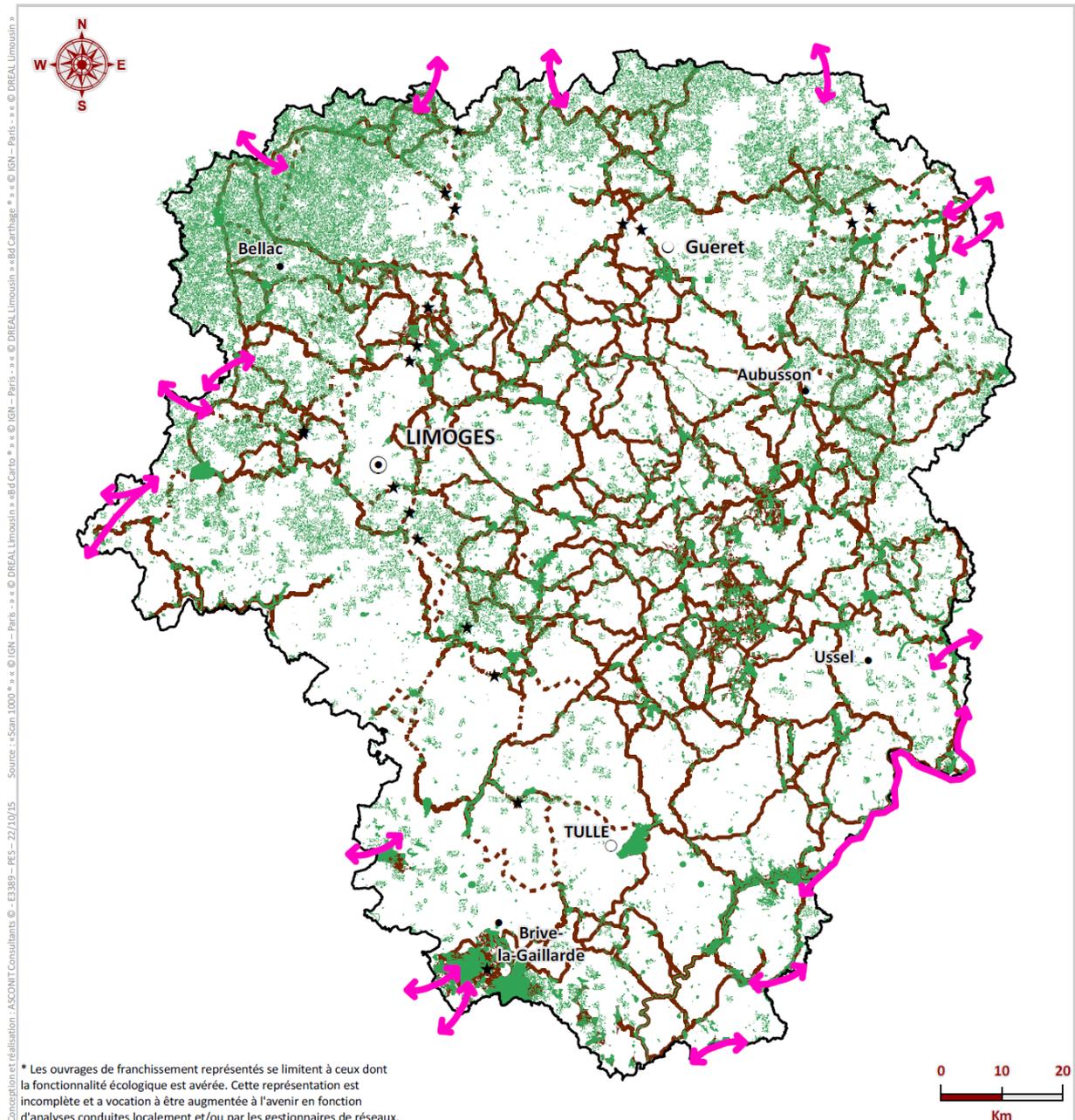


Figure 3 - Carte de synthèse des continuités écologiques de la Trame Verte

Légende :

Réservoirs de biodiversité :		Corridors écologiques :	
	Milieux boisés, bocagers, secs et/ou thermophiles et/ou rocheux		Milieux boisés à préserver
	Zones de conflit potentiel		Milieux boisés à remettre en bon état
	Continuités interrégionales		Milieux secs et/ou thermophiles et/ou rocheux

Les réservoirs de biodiversité de la Trame bleue (milieux aquatiques et humides) couvrent 749 km², soit 4.4 % de la région (3.9% apportés par les milieux humides et 0.5% par les milieux aquatiques) et 9 589 km de cours d'eau (soit 57.3 % du réseau hydrographique complet)

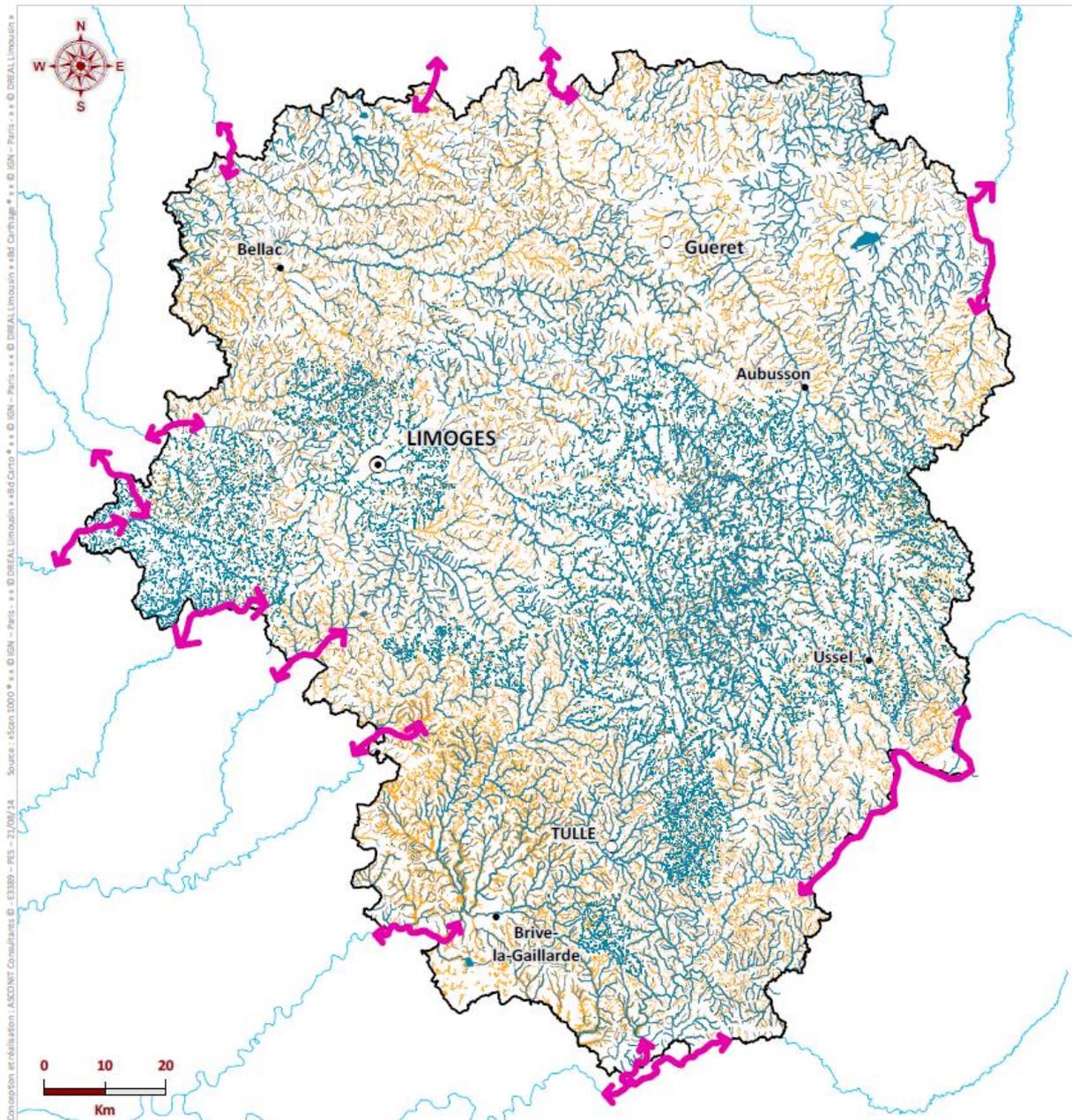
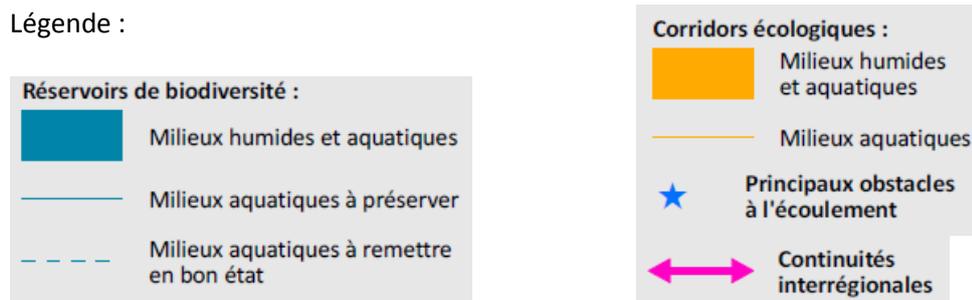


Figure 4 - Carte de synthèse des continuités écologiques de la Trame Bleue

Légende :



Synthèse chiffrée de la Trame verte et bleue limousine

Sous-trame	Réservoirs de biodiversité Composante réglementaire de la TVB	Part région	Corridors écologiques Composante réglementaire de la TVB	Secteurs à examiner
Milieux boisés	670 km ²	3,9%	4 966 km dont 609 km (12%) à remettre en bon état	1040 km ²
Milieux bocagers	1 283 km ²	7,5%	-	631 km ²
Milieux secs et/ou therm. Et/ou rocheux	194 km ²	1,1%	336 km ²	645 km ²
Milieux humides	673 km ²	3,9%	1 602 km ²	2609 km ²
Milieux aquatiques (surf)	93 km ²	0,5%	174 km ²	1027 km ²
Milieux aquatiques (lin)	9 589 km dont 2 334 km (24%) à remettre en bon état	57,3%	2 797 km	-
Trame verte	2047 km²	12,1%	4 966 km dont 609 km (12%) à remettre en bon état 336 km ²	-
Trame bleue (surf)	749 km ²	4,4%	1602 km ²	-
Trame bleue (lin)	9 589 km dont 2 334 km (24%) à remettre en bon état	57,3%	2 797 km	-
Trame verte et bleue (surf)	2641 km²	15,5%	1938 km ²	-
Trame verte et bleue (lin)	9 589 km dont 2 334 km (24%) à remettre en bon état	57,3%	7763 km	-